

GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 497-2017 DE SAINT-TITE-DES-CAPS



CLASSES D'USAGES	ART	GROUPE D'USAGES	Ad 11	Ad 12	Ad 14	Ad 16	Ad 18	Ad 42	Ad 52	Ad 61
HABITATION	4.3.1	Ha – Habitation unifamiliale isolée	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹
	4.3.2	Hb – Habitation unifamiliale jumelée								
	4.3.3	Hc – Habitation bifamiliale isolée								
	4.3.4	Hd – Habitation bifamiliale jumelée								
	4.3.5	He – Habitation trifamiliale isolée								
	4.3.6	Hf – Habitation unifamiliale en rangée								
	4.3.7	Hg – Habitation collective								
	4.3.8	Hh – Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)								
	4.3.9	Hi – Habitation multifamiliale (plus de 8 logements)								
	4.3.10	Hj – Résidence de villégiature								
COMMERCES DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	4.4.1	Ca – Commerces et services locaux								
	4.4.2	Cb – Commerces et services régionaux								
	4.4.3	Cc – Commerces et services d'hébergement touristique								
	4.4.4	Cd – Commerces et services à contraintes								
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	4.5.1	Pa – Services publics								
	4.5.2	Pb – Équipements d'utilité publique								
	4.5.3	Pc – Équipements publics en lien avec les matières résiduelles								
INDUSTRIE	4.6.1	Ia – Industrie artisanale								
	4.6.2	Ib – Industrie légère								
	4.6.3	Ic – Industrie lourde								
	4.6.4	Id – Industrie extractive								
RÉCRÉATION	4.7.1	Ra – Activité récréative intensive								
	4.7.2	Rb – Activité récréative extensive	●	●	●	●	●	●	●	●
AGRICULTURE	4.8.1	Aa.1 – Agriculture avec élevage à faible charge odeur	●	●	●	●	●	●	●	●
	4.8.2	Aa.2 – Agriculture avec élevage à forte charge odeur	● ³	● ³		● ³	● ³	● ³	● ³	● ³
	4.8.3	Ab – Agriculture sans élevage	●	●	●	●	●	●	●	●
	4.8.4	Ac – Acériculture	●	●	●	●	●	●	●	●
	4.8.5	Ad – Agrotourisme	●	●	●	●	●	●	●	●
FORÊT ET CONSERVATION	4.9.1	Fa – Exploitation forestière ²	●	●	●	●	●	●	●	●
	4.9.2	Fb – Activités de chasse, de pêche et de piégeage	●	●	●	●	●	●	●	●
	4.9.3	Fc – Conservation en milieu naturel								
USAGES PARTICULIERS										
Usage spécifiquement autorisé (art. 3.3)										
Usage spécifiquement exclu (art. 3.4)										
NORMES DE CONSTRUCTION (art. 3.5)										
Hauteur maximale (mètres)			9	9	9	9	9	9	9	9
Coefficient d'emprise au sol (%)										
NORMES D'IMPLANTATION (art.3.6)										
Marge avant minimale (mètres)			10	10	10	10	10	10	10	10
Marge arrière minimale (mètres)			9	9	9	9	9	9	9	9
Marges latérales minimales (mètres)			5	5	5	5	5	5	5	5
Somme des marges latérales (mètres)			20	20	20	20	20	20	20	20
DENSITÉ RÉSIDENTIELLE (art.3.7)										
Densité moyenne nette (log/ha)			2	2	2	2	2	2	2	2
NORMES SPÉCIALES (art 3.8)										
Plaine inondable (art. 3.8.1)								●		
Zone à risque (art. 3.8.1)							●	●	●	
Entreposage de type A										
Entreposage de type B										
Entreposage de type C			●	●	●	●	●	●	●	●
Entreposage de type D										
Projet intégré d'habitation (art. 3.8.3)										
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (art. 3.8.4)			●	●	●	●	●	●	●	●
Protection des aquifères et des puits d'alimentation en eau potable (art. 3.8.5)								●		
Connexion aux services d'aqueduc et d'égout (art. 3.8.6)										
NOTES (ART.3.9)										
¹ en conformité avec les dispositions de la section 17.2 du Règlement de zonage ² l'exploitation forestière est autorisée aux conditions émises quant à la protection des érablières par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. ³ en conformité avec les dispositions des articles 18.7 à 18.9.2 du règlement de zonage.										

GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 497-2017 DE SAINT-TITE-DES-CAPS



CLASSES D'USAGES	ART	GROUPES D'USAGES	Af9								
HABITATION	4.3.1	Ha – Habitation unifamiliale isolée	● ¹								
	4.3.2	Hb – Habitation unifamiliale jumelée									
	4.3.3	Hc – Habitation bifamiliale isolée									
	4.3.4	Hd – Habitation bifamiliale jumelée									
	4.3.5	He – Habitation trifamiliale isolée									
	4.3.6	Hf – Habitation unifamiliale en rangée									
	4.3.7	Hg – Habitation collective									
	4.3.8	Hh – Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)									
	4.3.9	Hi – Habitation multifamiliale (plus de 8 logements)									
	4.3.10	Hj – Résidence de villégiature									
COMMERCES DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	4.4.1	Ca – Commerces et services locaux									
	4.4.2	Cb – Commerces et services régionaux									
	4.4.3	Cc – Commerces et services d'hébergement touristique									
	4.4.4	Cd – Commerces et services à contraintes									
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	4.5.1	Pa – Services publics									
	4.5.2	Pb – Équipements d'utilité publique									
	4.5.3	Pc – Équipements publics en lien avec les matières résiduelles	● ⁴								
INDUSTRIE	4.6.1	Ia – Industrie artisanale									
	4.6.2	Ib – Industrie légère									
	4.6.3	Ic – Industrie lourde									
	4.6.4	Id – Industrie extractive									
RÉCRÉATION	4.7.1	Ra – Activité récréative intensive									
	4.7.2	Rb – Activité récréative extensive	●								
AGRICULTURE	4.8.1	Aa.1 – Agriculture avec élevage à faible charge odeur	●								
	4.8.2	Aa.2 – Agriculture avec élevage à forte charge odeur	● ³								
	4.8.3	Ab – Agriculture sans élevage	●								
	4.8.4	Ac – Acériculture	●								
	4.8.5	Ad – Agrotourisme	●								
FORÊT ET CONSERVATION	4.9.1	Fa – Exploitation forestière ²	●								
	4.9.2	Fb – Activités de chasse, de pêche et de piégeage	●								
	4.9.3	Fc – Conservation en milieu naturel									
USAGES PARTICULIERS											
Usage spécifiquement autorisé (art. 3.3)											
Usage spécifiquement exclu (art. 3.4)											
NORMES DE CONSTRUCTION (art. 3.5)											
Hauteur maximale (mètres)			9								
Coefficient d'emprise au sol (%)											
NORMES D'IMPLANTATION (art.3.6)											
Marge avant minimale (mètres)			10								
Marge arrière minimale (mètres)			9								
Marges latérales minimales (mètres)			5								
Somme des marges latérales (mètres)			20								
DENSITÉ RÉSIDENTIELLE (art.3.7)											
Densité maximale nette (log/ha)			2								
NORMES SPÉCIALES (art 3.8)											
Plaine inondable (art. 3.8.1)											
Zone à risque (art. 3.8.1)											
Entreposage de type A											
Entreposage de type B											
Entreposage de type C			●								
Entreposage de type D											
Projet intégré d'habitation (art. 3.8.3)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (art. 3.8.4)			●								
Protection des aquifères et des puits d'alimentation en eau potable (art. 3.8.5)											
Connexion aux services d'aqueduc et d'égout (art. 3.8.6)											
Cadre naturel à préserver (art. 3.8.7)			●								
NOTES (ART.3.9)											

¹ en conformité avec les dispositions de la section 17.2 du règlement de zonage

² l'exploitation forestière est autorisée aux conditions émises quant à la protection des érablières par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. L'exploitation forestière est prohibée à l'intérieur des limites du cadre naturel à préserver, tel qu'illustré au plan de zonage.*

³en conformité avec les dispositions des articles 18.7 à 18.9.2 du règlement de zonage.

⁴Usage autorisé spécifiquement pour le nouvel équipement de traitement de matières organiques encadré par les dispositions de l'article 16.1.1.

GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 497-2017 DE SAINT-TITE-DES-CAPS



CLASSES D'USAGES	ART	GROUPES D'USAGES	Ai01	Ai19	Ai48	Ai51	Ai53	Ai54	Ai56
HABITATION	4.3.1	Ha – Habitation unifamiliale isolée	•	•	•	•	•	•	•
	4.3.2	Hb – Habitation unifamiliale jumelée							
	4.3.3	Hc – Habitation bifamiliale isolée							
	4.3.4	Hd – Habitation bifamiliale jumelée							
	4.3.5	He – Habitation trifamiliale isolée							
	4.3.6	Hf – Habitation unifamiliale en rangée							
	4.3.7	Hg – Habitation collective							
	4.3.8	Hh – Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)							
	4.3.9	Hi – Habitation multifamiliale (plus de 8 logements)							
	4.3.10	Hj – Résidence de villégiature							
COMMERCES DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	4.4.1	Ca – Commerces et services locaux							
	4.4.2	Cb – Commerces et services régionaux							
	4.4.3	Cc – Commerces et services d'hébergement touristique							
	4.4.4	Cd – Commerces et services à contraintes							
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	4.5.1	Pa – Services publics							
	4.5.2	Pb – Équipements d'utilité publique							
	4.5.3	Pc – Équipements publics en lien avec les matières résiduelles							
INDUSTRIE	4.6.1	Ia – Industrie artisanale							
	4.6.2	Ib – Industrie légère							
	4.6.3	Ic – Industrie lourde							
	4.6.4	Id – Industrie extractive							
RÉCRÉATION	4.7.1	Ra – Activité récréative intensive							
	4.7.2	Rb – Activité récréative extensive	•	•	•	•	•	•	•
AGRICULTURE	4.8.1	Aa.1 – Agriculture avec élevage à faible charge odeur	•	•	•	•	•	•	•
	4.8.2	Aa.2 – Agriculture avec élevage à forte charge odeur							
	4.8.3	Ab – Agriculture sans élevage	•	•	•	•	•	•	•
	4.8.4	Ac – Acériculture	•	•	•	•	•	•	•
	4.8.5	Ad – Agrotourisme	•	•	•	•	•	•	•
FORÊT ET CONSERVATION	4.9.1	Fa – Exploitation forestière							
	4.9.2	Fb – Activités de chasse, de pêche et de piégeage							
	4.9.3	Fc – Conservation en milieu naturel							
USAGES PARTICULIERS									
Usage spécifiquement autorisé (art. 3.3)									
Usage spécifiquement exclu (art. 3.4)									
NORMES DE CONSTRUCTION (art. 3.5)									
Hauteur maximale (mètres)			9	9	9	9	9	9	9
Coefficient d'emprise au sol (%)									
NORMES D'IMPLANTATION (art.3.6)									
Marge avant minimale (mètres)			6	6	6	6	6	6	6
Marge arrière minimale (mètres)			9	9	9	9	9	9	9
Marges latérales minimales (mètres)			2	2	2	2	2	2	2
Somme des marges latérales (mètres)			6	6	6	6	6	6	6
DENSITÉ RÉSIDENTIELLE (art.3.7)									
Densité maximale nette (log/ha)									
Plaine inondable (art. 3.8.1)									
Zone à risque (art. 3.8.1)				•	•				•
Entreposage de type A									
Entreposage de type B									
Entreposage de type C			•	•	•	•	•	•	•
Entreposage de type D									
Projet intégré d'habitation (art. 3.8.3)									
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (art. 3.8.4)			•	•	•	•	•	•	•
Protection des aquifères et des puits d'alimentation en eau potable (art. 3.8.5)									
Connexion aux services d'aqueduc et d'égout (art. 3.8.6)									
NOTES (ART.3.9)									



CLASSES D'USAGES	ART	GROUPES D'USAGES	Ai57	Ai58	Ai60
HABITATION	4.3.1	Ha – Habitation unifamiliale isolée	•	•	•
	4.3.2	Hb – Habitation unifamiliale jumelée			
	4.3.3	Hc – Habitation bifamiliale isolée			
	4.3.4	Hd – Habitation bifamiliale jumelée			
	4.3.5	He – Habitation trifamiliale isolée			
	4.3.6	Hf – Habitation unifamiliale en rangée			
	4.3.7	Hg – Habitation collective			
	4.3.8	Hh – Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)			
	4.3.9	Hi – Habitation multifamiliale (plus de 8 logements)			
	4.3.10	Hj – Résidence de villégiature			
COMMERCES DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	4.4.1	Ca – Commerces et services locaux			
	4.4.2	Cb – Commerces et services régionaux			
	4.4.3	Cc – Commerces et services d'hébergement touristique			
	4.4.4	Cd – Commerces et services à contraintes			
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	4.5.1	Pa – Services publics			
	4.5.2	Pb – Équipements d'utilité publique			
	4.5.3	Pc – -Équipements publics en lien avec les matières résiduelles			
INDUSTRIE	4.6.1	Ia – Industrie artisanale			
	4.6.2	Ib – Industrie légère			
	4.6.3	Ic – Industrie lourde			
	4.6.4	Id – Industrie extractive			
RÉCRÉATION	4.7.1	Ra – Activité récréative intensive			
	4.7.2	Rb – Activité récréative extensive	•	•	•
AGRICULTURE	4.8.1	Aa.1 – Agriculture avec élevage à faible charge odeur	•	•	•
	4.8.2	Aa.2 – Agriculture avec élevage à forte charge odeur			
	4.8.3	Ab – Agriculture sans élevage	•	•	•
	4.8.4	Ac – Acériculture	•	•	•
	4.8.5	Ad – Agrotourisme	•	•	•
FORÊT ET CONSERVATION	4.9.1	Fa – Exploitation forestière			
	4.9.2	Fb – Activités de chasse, de pêche et de piégeage			
	4.9.3	Fc – Conservation en milieu naturel			
USAGES PARTICULIERS					
Usage spécifiquement autorisé (art. 3.3)					
Usage spécifiquement exclu (art. 3.4)					
NORMES DE CONSTRUCTION (art. 3.5)					
Hauteur maximale (mètres)			9	9	9
Coefficient d'emprise au sol (%)					
NORMES D'IMPLANTATION (art.3.6)					
Marge avant minimale (mètres)			6	6	6
Marge arrière minimale (mètres)			9	9	9
Marges latérales minimales (mètres)			2	2	2
Somme des marges latérales (mètres)			6	6	6
DENSITÉ RÉSIDENTIELLE (art.3.7)					
Densité maximale nette (log/ha)					
NORMES SPÉCIALES (ART 3.8)					
Plaine inondable (art. 3.8.1)					
Zone à risque (art. 3.8.1)			•	•	
Entreposage de type A					
Entreposage de type B					
Entreposage de type C			•	•	•
Entreposage de type D					
Projet intégré d'habitation (art. 3.8.3)					
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (art. 3.8.4)			•	•	•
Protection des aquifères et des puits d'alimentation en eau potable (art. 3.8.5)					
Connexion aux services d'aqueduc et d'égout (art. 3.8.6)					
NOTES (ART.3.9)					

GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 497-2017 DE SAINT-TITE-DES-CAPS



CLASSES D'USAGES	ART	GROUPES D'USAGES	Av 7	Av 13	Av 15	Av 41	Av 49	Av 55	Av 59	
HABITATION	4.3.1	Ha – Habitation unifamiliale isolée	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹	
	4.3.2	Hb – Habitation unifamiliale jumelée								
	4.3.3	Hc – Habitation bifamiliale isolée								
	4.3.4	Hd – Habitation bifamiliale jumelée								
	4.3.5	He – Habitation trifamiliale isolée								
	4.3.6	Hf – Habitation unifamiliale en rangée								
	4.3.7	Hg – Habitation collective								
	4.3.8	Hh – Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)								
	4.3.9	Hi – Habitation multifamiliale (plus de 8 logements)								
	4.3.10	Hj – Résidence de villégiature								
COMMERCES DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	4.4.1	Ca – Commerces et services locaux								
	4.4.2	Cb – Commerces et services régionaux								
	4.4.3	Cc – Commerces et services d'hébergement touristique								
	4.4.4	Cd – Commerces et services à contraintes								
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	4.5.1	Pa – Services publics								
	4.5.2	Pb – Équipements d'utilité publique								
	4.5.3	Pc – -Équipements publics en lien avec les matières résiduelles								
INDUSTRIE	4.6.1	Ia – Industrie artisanale								
	4.6.2	Ib – Industrie légère								
	4.6.3	Ic – Industrie lourde								
	4.6.4	Id – Industrie extractive								
RÉCRÉATION	4.7.1	Ra – Activité récréative intensive								
	4.7.2	Rb – Activité récréative extensive	●	●	●	●	●	●	●	
AGRICULTURE	4.8.1	Aa.1 – Agriculture avec élevage à faible charge odeur	●	●	●	●	●	●	●	
	4.8.2	Aa.2 – Agriculture avec élevage à forte charge odeur								
	4.8.3	Ab – Agriculture sans élevage	●	●	●	●	●	●	●	
	4.8.4	Ac – Acériculture	●	●	●	●	●	●	●	
	4.8.5	Ad – Agrotourisme	●	●	●	●	●	●	●	
FORÊT ET CONSERVATION	4.9.1	Fa – Exploitation forestière ²	●	●	●	●	●	●	●	
	4.9.2	Fb – Activités de chasse, de pêche et de piégeage	●	●	●	●	●	●	●	
	4.9.3	Fc – Conservation en milieu naturel								
USAGES PARTICULIERS										
Usage spécifiquement autorisé (art. 3.3)										
Usage spécifiquement exclu (art. 3.4)										
NORMES DE CONSTRUCTION (art. 3.5)										
Hauteur maximale (mètres)			9	9	9	9	9	9	9	
Coefficient d'emprise au sol (%)										
NORMES D'IMPLANTATION (art.3.6)										
Marge avant minimale (mètres)			10	10	10	10	10	10	10	
Marge arrière minimale (mètres)			9	9	9	9	9	9	9	
Marges latérales minimales (mètres)			5	5	5	5	5	5	5	
Somme des marges latérales (mètres)			20	20	20	20	20	20	20	
DENSITÉ RÉSIDENTIELLE (art.3.7)										
Densité moyenne nette (log/ha)			2	2	2	2	2	2	2	
NORMES SPÉCIALES (art 3.8)										
Plaine inondable (art. 3.8.1)										
Zone à risque (art. 3.8.1)							●	●	●	
Entreposage de type A										
Entreposage de type B										
Entreposage de type C			●	●	●	●	●	●	●	
Entreposage de type D										
Projet intégré d'habitation (art. 3.8.3)										
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (art. 3.8.4)			●	●	●	●	●	●	●	
Protection des aquifères et des puits d'alimentation en eau potable (art. 3.8.5)										
Connexion aux services d'aqueduc et d'égout (art. 3.8.6)										
NOTES (ART.3.9)										
¹ en conformité avec les dispositions de la section 17.2 du règlement de zonage										
² l'exploitation forestière est autorisée aux conditions émises quant à la protection des érablières par la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> .										

CLASSES D'USAGES	ART	GROUPES D'USAGES	C28	C29	Ch36						
HABITATION	4.3.1	Ha – Habitation unifamiliale isolée			•						
	4.3.2	Hb – Habitation unifamiliale jumelée									
	4.3.3	Hc – Habitation bifamiliale isolée									
	4.3.4	Hd – Habitation bifamiliale jumelée									
	4.3.5	He – Habitation trifamiliale isolée									
	4.3.6	Hf – Habitation unifamiliale en rangée									
	4.3.7	Hg – Habitation collective									
	4.3.8	Hh – Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)									
	4.3.9	Hi – Habitation multifamiliale (plus de 8 logements)									
	4.3.10	Hj – Résidence de villégiature									
COMMERCES DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	4.4.1	Ca – Commerces et services locaux	•	•	•						
	4.4.2	Cb – Commerces et services régionaux	•	•	•						
	4.4.3	Cc – Commerces et services d'hébergement touristique	•	•	•						
	4.4.4	Cd – Commerces et services à contraintes	• ¹	• ¹	• ¹						
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	4.5.1	Pa – Services publics	•	•	•						
	4.5.2	Pb – Équipements d'utilité publique									
	4.5.3	Pc – Équipements publics en lien avec les matières résiduelles									
INDUSTRIE	4.6.1	Ia – Industrie artisanale	• ¹	• ¹	• ¹						
	4.6.2	Ib – Industrie légère	• ¹	• ¹	• ¹						
	4.6.3	Ic – Industrie lourde									
	4.6.4	Id – Industrie extractive									
RÉCRÉATION	4.7.1	Ra – Activité récréative intensive	•	•	•						
	4.7.2	Rb – Activité récréative extensive	•	•	•						
AGRICULTURE	4.8.1	Aa.1 – Agriculture avec élevage à faible charge odeur									
	4.8.2	Aa.2 – Agriculture avec élevage à forte charge odeur									
	4.8.3	Ab – Agriculture sans élevage									
	4.8.4	Ac – Acériculture									
	4.8.5	Ad – Agrotourisme									
FORÊT ET CONSERVATION	4.9.1	Fa – Exploitation forestière ²									
	4.9.2	Fb – Activités de chasse, de pêche et de piégeage									
	4.9.3	Fc – Conservation en milieu naturel									
USAGES PARTICULIERS											
Usage spécifiquement autorisé (art. 3.3)											
Usage spécifiquement exclu (art. 3.4)		Résidence touristique	•	•	•						
NORMES DE CONSTRUCTION (art. 3.5)											
Hauteur maximale (mètres)			9	9	9						
Coefficient d'emprise au sol (%)											
NORMES D'IMPLANTATION (art.3.6)											
Marge avant minimale (mètres)			8	8	8						
Marge arrière minimale (mètres)			10	6	10						
Marges latérales minimales (mètres)			6	6	3						
Somme des marges latérales (mètres)			10	10	10						
DENSITÉ RÉSIDENTIELLE (art.3.7)											
Densité moyenne nette (log/ha)											
NORMES SPÉCIALES (art 3.8)											
Plaine inondable (art. 3.8.1)											
Zone à risque (art. 3.8.1)											
Entreposage de type A			•	•	•						
Entreposage de type B											
Entreposage de type C			•	•							
Entreposage de type D											
Projet intégré d'habitation (art. 3.8.3)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (art. 3.8.4)			•	•	•						
Protection des aquifères et des puits d'alimentation en eau potable (art. 3.8.5)											
Connexion aux services d'aqueduc et d'égout (art. 3.8.6)			• ²	•	•						
NOTES (ART.3.9)											
¹ en conformité avec les dispositions de la section 16.6 (mesures de mitigation) du règlement de zonage ² Tout projet de construction en bordure du boulevard 138 et du rang Saint-Elzéar bénéficie de l'exception de non raccordement aux services d'aqueduc et d'égout. Les nouvelles rues qui seront construites après l'entrée en vigueur du règlement ne bénéficient pas de cette exception.											

GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 497-2017 DE SAINT-TITE-DES-CAPS



CLASSES D'USAGES	ART	GROUPE D'USAGES	Ch23	Ch31	Ch34						
HABITATION	4.3.1	Ha – Habitation unifamiliale isolée	•	•	•						
	4.3.2	Hb – Habitation unifamiliale jumelée	•	•	•						
	4.3.3	Hc – Habitation bifamiliale isolée	•	•	•						
	4.3.4	Hd – Habitation bifamiliale jumelée	•	•	•						
	4.3.5	He – Habitation trifamiliale isolée	•	•	•						
	4.3.6	Hf – Habitation unifamiliale en rangée	•	•	•						
	4.3.7	Hg – Habitation collective	•	•	•						
	4.3.8	Hh – Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	•	•	•						
	4.3.9	Hi – Habitation multifamiliale (plus de 8 logements)									
	4.3.10	Hj – Résidence de villégiature									
COMMERCES DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	4.4.1	Ca – Commerces et services locaux	•	•	•						
	4.4.2	Cb – Commerces et services régionaux	•	•	•						
	4.4.3	Cc – Commerces et services d'hébergement touristique									
	4.4.4	Cd – Commerces et services à contraintes									
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	4.5.1	Pa – Services publics	•	•	•						
	4.5.2	Pb – Équipements d'utilité publique									
	4.5.3	Pc – Équipements publics en lien avec les matières résiduelles									
INDUSTRIE	4.6.1	Ia – Industrie artisanale	• ¹	• ¹							
	4.6.2	Ib – Industrie légère									
	4.6.3	Ic – Industrie lourde									
	4.6.4	Id – Industrie extractive									
RÉCRÉATION	4.7.1	Ra – Activité récréative intensive	•	•	•						
	4.7.2	Rb – Activité récréative extensive	•	•	•						
AGRICULTURE	4.8.1	Aa.1 – Agriculture avec élevage à faible charge odeur									
	4.8.2	Aa.2 – Agriculture avec élevage à forte charge odeur									
	4.8.3	Ab – Agriculture sans élevage									
	4.8.4	Ac – Acériculture									
	4.8.5	A – Agrotourisme									
FORÊT ET CONSERVATION	4.9.1	Fa – Exploitation forestière ²									
	4.9.2	Fb – Activités de chasse, de pêche et de piégeage									
	4.9.3	Fc – Conservation en milieu naturel									
USAGES PARTICULIERS											
Usage spécifiquement autorisé (art. 3.3)											
Usage spécifiquement exclu (art. 3.4)											
NORMES DE CONSTRUCTION (art. 3.5)											
Hauteur maximale (mètres)			8	8	8						
Coefficient d'emprise au sol (%)											
NORMES D'IMPLANTATION (art.3.6)											
Marge avant minimale (mètres)			6	9	6						
Marge arrière minimale (mètres)			9	9	9						
Marges latérales minimales (mètres)			2	2	2						
Somme des marges latérales (mètres)			6	6	6						
DENSITÉ RÉSIDENTIELLE (art.3.7)											
Densité moyenne nette (log/ha)			5	5	5						
NORMES SPÉCIALES (art 3.8)											
Plaine inondable (art. 3.8.1)			•	•							
Zone à risque (art. 3.8.1)											
Entreposage de type A			•	•							
Entreposage de type B			•	•							
Entreposage de type C											
Entreposage de type D											
Projet intégré d'habitation (art. 3.8.3)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (art. 3.8.4)			•	•							
Protection des aquifères et des puits d'alimentation en eau potable (art. 3.8.5)											
Connexion aux services d'aqueduc et d'égout (art. 3.8.6)			•	•	•						
NOTES (ART.3.9)											
¹ en conformité avec les dispositions de la section 16.6 (mesures de mitigation) du règlement de zonage											

GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 497-2017 DE SAINT-TITE-DES-CAPS



CLASSES D'USAGES	ART	GROUPE D'USAGES	Cn10								
HABITATION	4.3.1	Ha – Habitation unifamiliale isolée									
	4.3.2	Hb – Habitation unifamiliale jumelée									
	4.3.3	Hc – Habitation bifamiliale isolée									
	4.3.4	Hd – Habitation bifamiliale jumelée									
	4.3.5	He – Habitation trifamiliale isolée									
	4.3.6	Hf – Habitation unifamiliale en rangée									
	4.3.7	Hg – Habitation collective									
	4.3.8	Hh – Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)									
	4.3.9	Hi – Habitation multifamiliale (plus de 8 logements)									
	4.3.10	Hj – Résidence de villégiature									
COMMERCES DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	4.4.1	Ca – Commerces et services locaux									
	4.4.2	Cb – Commerces et services régionaux									
	4.4.3	Cc – Commerces et services d'hébergement touristique									
	4.4.4	Cd – Commerces et services à contraintes									
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	4.5.1	Pa – Services publics									
	4.5.2	Pb – Équipements d'utilité publique									
	4.5.3	Pc – Équipements publics en lien avec les matières résiduelles									
INDUSTRIE	4.6.1	Ia – Industrie artisanale									
	4.6.2	Ib – Industrie légère									
	4.6.3	Ic – Industrie lourde									
	4.6.4	Id – Industrie extractive									
RÉCRÉATION	4.7.1	Ra – Activité récréative intensive									
	4.7.2	Rb – Activité récréative extensive									
AGRICULTURE	4.8.1	Aa.1 – Agriculture avec élevage à faible charge odeur									
	4.8.2	Aa.2 – Agriculture avec élevage à forte charge odeur									
	4.8.3	Ab – Agriculture sans élevage	•								
	4.8.4	Ac – Acériculture									
	4.8.5	Ad – Agrotourisme									
FORÊT ET CONSERVATION	4.9.1	Fa – Exploitation forestière									
	4.9.2	Fb – Activités de chasse, de pêche et de piégeage									
	4.9.3	Fc – Conservation du milieu naturel	•								
USAGES PARTICULIERS											
Usage spécifiquement autorisé (art. 3.3)											
Usage spécifiquement exclu (art. 3.4)											
NORMES DE CONSTRUCTION (art. 3.5)											
Hauteur maximale (mètres)											
Coefficient d'emprise au sol (%)											
NORMES D'IMPLANTATION (art. 3.6)											
Marge avant minimale (mètres)			10								
Marge arrière minimale (mètres)			9								
Marges latérales minimales (mètres)			5								
Somme des marges latérales (mètres)			20								
DENSITÉ RÉSIDENTIELLE (art. 3.7)											
Densité moyenne nette (log/ha)											
NORMES SPÉCIALES (art. 3.8)											
Plaine inondable (art. 3.8.1)											
Zone à risque (art. 3.8.1)											
Entreposage de type A											
Entreposage de type B											
Entreposage de type C											
Entreposage de type D											
Projet intégré d'habitation (art. 3.8.3)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (art. 3.8.4)											
Protection des aquifères et des puits d'alimentation en eau potable (art. 3.8.5)											
Connexion aux services d'aqueduc et d'égout (art. 3.8.6)											
Cadre naturel à préserver (art. 3.8.7)			•								
NOTES (ART. 3.9)											

GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 497-2017 DE SAINT-TITE-DES-CAPS



CLASSES D'USAGES	ART	GROUPES D'USAGES	F69	F70								
HABITATION	4.3.1	Ha – Habitation unifamiliale isolée										
	4.3.2	Hb – Habitation unifamiliale jumelée										
	4.3.3	Hc – Habitation bifamiliale isolée										
	4.3.4	Hd – Habitation bifamiliale jumelée										
	4.3.5	He – Habitation trifamiliale isolée										
	4.3.6	Hf – Habitation unifamiliale en rangée										
	4.3.7	Hg – Habitation collective										
	4.3.8	Hh – Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)										
	4.3.9	Hi – Habitation multifamiliale (plus de 8 logements)										
	4.3.10	Hj – Résidence de villégiature	• ¹	• ¹								
COMMERCES DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	4.4.1	Ca – Commerces et services locaux										
	4.4.2	Cb – Commerces et services régionaux										
	4.4.3	Cc – Commerces et services d'hébergement touristique										
	4.4.4	Cd – Commerces et services à contraintes										
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	4.5.1	Pa – Services publics										
	4.5.2	Pb – Équipements d'utilité publique										
	4.5.3	Pc – Équipements publics en lien avec les matières résiduelles										
INDUSTRIE	4.6.1	Ia – Industrie artisanale										
	4.6.2	Ib – Industrie légère										
	4.6.3	Ic – Industrie lourde										
	4.6.4	Id – Industrie extractive										
RÉCRÉATION	4.7.1	Ra – Activité récréative intensive										
	4.7.2	Rb – Activité récréative extensive	•	•								
AGRICULTURE	4.8.1	Aa.1 – Agriculture avec élevage à faible charge odeur										
	4.8.2	Aa.2 – Agriculture avec élevage à forte charge odeur										
	4.8.3	Ab – Agriculture sans élevage										
	4.8.4	Ac – Acériculture										
	4.8.5	Ad – Agrotourisme										
FORÊT ET CONSERVATION	4.9.1	Fa – Exploitation forestière	•	•								
	4.9.2	Fb – Activités de chasse, de pêche et de piégeage	•	•								
	4.9.3	Fc – Conservation du milieu naturel	•	•								
Usage spécifiquement autorisé (art. 3.3)												
Usage spécifiquement exclu (art. 3.4)												
Hauteur maximale (mètres)			9	9								
Coefficient d'emprise au sol (%)												
Marge avant minimale (mètres)			10	10								
Marge arrière minimale (mètres)			9	9								
Marges latérales minimales (mètres)			5	5								
Somme des marges latérales (mètres)			20	20								
Densité moyenne nette (log/ha)			2	2								
Plaine inondable (art. 3.8.1)												
Zone à risque (art. 3.8.1)												
Entreposage de type A												
Entreposage de type B												
Entreposage de type C			•	•								
Entreposage de type D												
Projet intégré d'habitation (art. 3.8.3)												
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (art. 3.8.4)												
Protection des aquifères et des puits d'alimentation en eau potable (art. 3.8.5)												
Connexion aux services d'aqueduc et d'égout (art. 3.8.6)												
NOTES (ART.3.9)												
¹ Autorisé seulement sur un terrain contigu à une rue publique ou privée existante en date du 17 janvier 2014.												

GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 497-2017 DE SAINT-TITE-DES-CAPS



CLASSES D'USAGES	ART	GROUPE D'USAGES	Fr 2	Fr 8	Fr 43	Fr 66	Fr 68	Fr 78	Fr 83
HABITATION	4.3.1	Ha – Habitation unifamiliale isolée	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹
	4.3.2	Hb – Habitation unifamiliale jumelée		● ¹					
	4.3.3	Hc – Habitation bifamiliale isolée		● ¹					
	4.3.4	Hd – Habitation bifamiliale jumelée							
	4.3.5	He – Habitation trifamiliale isolée							
	4.3.6	Hf – Habitation unifamiliale en rangée							
	4.3.7	Hg – Habitation collective							
	4.3.8	Hh – Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)							
	4.3.9	Hi – Habitation multifamiliale (plus de 8 logements)							
	4.3.10	Hj – Résidence de villégiature	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹	● ¹
COMMERCES DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	4.4.1	Ca – Commerces et services locaux	● ²	● ²	● ²	● ²	● ²	● ²	
	4.4.2	Cb – Commerces et services régionaux	● ²	● ²	● ²	● ²	● ²	● ²	
	4.4.3	Cc – Commerces et services d’hébergement touristique	●	●	●	●	●	●	●
	4.4.4	Cd – Commerces et services à contraintes							
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	4.5.1	Pa – Services publics							
	4.5.2	Pb – Équipements d'utilité publique							
	4.5.3	Pc – Équipements publics en lien avec les matières résiduelles							
INDUSTRIE	4.6.1	Ia – Industrie artisanale							
	4.6.2	Ib – Industrie légère							
	4.6.3	Ic – Industrie lourde							
	4.6.4	Id – Industrie extractive							
RÉCRÉATION	4.7.1	Ra-Activité récréative intensive							
	4.7.2	Rb - Activité récréative extensive							
AGRICULTURE	4.8.1	Aa.1 – Agriculture avec élevage à faible charge odeur							
	4.8.2	Aa.2 – Agriculture avec élevage à forte charge odeur							
	4.8.3	Ab – Agriculture sans élevage	●	●	●	●	●	●	●
	4.8.4	Ac – Acériculture	●	●	●	●	●	●	●
	4.8.5	Ad – Agrotourisme	●	●	●	●	●	●	●
FORÊT ET CONSERVATION	4.9.1	Fa – Exploitation forestière	●	●	●	●	●	●	●
	4.9.2	Fb – Activités de chasse, de pêche et de piégeage	●	●	●	●	●	●	●
	4.9.3	Fc – Conservation en milieu naturel							
USAGES PARTICULIERS									
Usage spécifiquement autorisé (art. 3.3)	Carrières, sablières et gravières existantes (en date du 17 janvier 2014) Cour à casse, commerce de regrattier, commerce de démantèlement, de récupération de métaux et de véhicules désaffectés. existantes (en date du 17 janvier 2014)								●
Usage spécifiquement autorisé (art. 3.3)	7511 Centre touristique et base de plein air offrant ou non en location à court terme des unités d'hébergement de type dortoir, chalet, yourte ou tente «prête-à-camper» 7513 Centre de ski de fond ou de vélo de montagne avec chalet d'accueil comprenant des usages additionnels tels qu'une cafétéria, une boutique de vente ou de location ou un centre d'entretien et de réparation 7516 Centre d'interprétation de la nature 7491 Terrain de camping		●	●	●	●	●	●	●
Usage spécifiquement exclu (art. 3.4)									
NORMES DE CONSTRUCTION (art. 3.5)									
Hauteur maximale (mètres)			8	8	8	8	8	8	8
Coefficient d’emprise au sol (%)									
NORMES D’IMPLANTATION (art.3.6)									
Marge avant minimale (mètres)			6	6	9	9	9	9	9
Marge arrière minimale (mètres)			9	9	9	9	9	9	9
Marges latérales minimales (mètres)			2	2	5	5	5	5	5
Somme des marges latérales (mètres)			6	6	20	20	20	20	20
DENSITÉ RÉSIDENTIELLE (art.3.7)									
Densité moyenne nette (log/ha)			2	2	2	2	2	2	2
NORMES SPÉCIALES (art 3.8)									
Plaine inondable (art. 3.8.1)					●	●			●
Zone à risque (art. 3.8.1)					●	●			●
Entreposage de type A									
Entreposage de type B									
Entreposage de type C			●	●	●	●	●	●	●
Entreposage de type D									
Projet intégré d'habitation (art. 3.8.3)					● ^{1,3}				
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (art. 3.8.4)					●	●			
Protection des aquifères et des puits d'alimentation en eau potable (art. 3.8.5)									
Connexion aux services d'aqueduc et d'égout (art. 3.8.6)									
NOTES (ART.3.9)									
¹ Autorisé seulement sur un terrain contigu à une rue publique ou privée existante en date du 17 janvier 2014.									
² En bordure de la route 138 uniquement.									
³ Densité résidentielle maximale de 2 logements à l'hectare									

GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 497-2017 DE SAINT-TITE-DES-CAPS



CLASSES D'USAGES	ART	GROUPES D'USAGES	H24	H26	H32	H33	H35	H37		
HABITATION	4.3.1	Ha – Habitation unifamiliale isolée	•	•	•	•	•	•		
	4.3.2	Hb – Habitation unifamiliale jumelée	•	•	•	•	•	•		
	4.3.3	Hc – Habitation bifamiliale isolée	•	•	•	•	•	•		
	4.3.4	Hd – Habitation bifamiliale jumelée	•	•	•	•	•	•		
	4.3.5	He – Habitation trifamiliale isolée	•	•	•	•	•	•		
	4.3.6	Hf – Habitation unifamiliale en rangée	•	•	•	•	•	•		
	4.3.7	Hg – Habitation collective		•						
	4.3.8	Hh – Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)		•					• ¹	
	4.3.9	Hi – Habitation multifamiliale (plus de 8 logements)		•					• ²	
	4.3.10	Hj – Résidence de villégiature								
COMMERCES DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	4.4.1	Ca – Commerces et services locaux		•						
	4.4.2	Cb – Commerces et services régionaux		•						
	4.4.3	Cc – Commerces et services d'hébergement touristique		•						
	4.4.4	Cd – Commerces et services à contraintes								
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	4.5.1	Pa – Services publics								
	4.5.2	Pb – Équipements d'utilité publique								
	4.5.3	Pc – -Équipements publics en lien avec les matières résiduelles								
INDUSTRIE	4.6.1	Ia – Industrie artisanale								
	4.6.2	Ib – Industrie légère								
	4.6.3	Ic – Industrie lourde								
	4.6.4	Id – Industrie extractive								
RÉCRÉATION	4.7.1	Ra – Activité récréative intensive								
	4.7.2	Rb – Activité récréative extensive								
AGRICULTURE	4.8.1	Aa.1 – Agriculture avec élevage à faible charge odeur								
	4.8.2	Aa.2 – Agriculture avec élevage à forte charge odeur								
	4.8.3	Ab – Agriculture sans élevage								
	4.8.4	Ac – Acériculture								
	4.8.5	Ad – Agrotourisme								
FORÊT ET CONSERVATION	4.9.1	Fa – Exploitation forestière								
	4.9.2	Fb – Activités de chasse, de pêche et de piégeage								
	4.9.3	Fc – Conservation en milieu naturel								
USAGES PARTICULIERS										
Usage spécifiquement autorisé (art. 3.3)		Hh-Habitation multifamiliale (4 logements maximal par bâtiment)			•					
Usage spécifiquement exclu (art. 3.4)										
NORMES DE CONSTRUCTION (art. 3.5)										
Hauteur maximale (mètres)			8	14	9	8	8	8		
Coefficient d'emprise au sol (%)										
NORMES D'IMPLANTATION (art.3.6)										
Marge avant minimale (mètres)			6	6	6	6	6	6		
Marge arrière minimale (mètres)			9	9	9	9	9	9		
Marges latérales minimales (mètres)			2	2	2	2	2	2		
Somme des marges latérales (mètres)			6	6	6	6	6	6		
DENSITÉ RÉSIDENTIELLE (art.3.7)										
Densité moyenne nette (log/ha)			5	5	5	5	5	5		
NORMES SPÉCIALES (art 3.8)										
Plaine inondable (art. 3.8.1)					•	•				
Zone à risque (art. 3.8.1)					•	•				
Entreposage de type A										
Entreposage de type B										
Entreposage de type C										
Entreposage de type D										
Projet intégré d'habitation (art. 3.8.3)				•						
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (art. 3.8.4)					•	•				
Protection des aquifères et des puits d'alimentation en eau potable (art. 3.8.5)										
Connexion aux services d'aqueduc et d'égout (art. 3.8.6)			•	• ⁴	• ³	•	•	•		
NOTES (ART.3.9)										
¹ un seul bâtiment associé à l'usage Hh est autorisé dans la zone concerné										
² un seul bâtiment associé à l'usage Hi est autorisé dans la zone concerné										
³ à l'exception des adresses suivantes : 225 à 267 rang St-Elzéar et 312 rang St-Elzéar										
⁴ Tout projet de construction en bordure du boulevard 138 et du rang Saint-Elzéar bénéficie de l'exception de non raccordement aux services d'aqueduc et d'égout. Les nouvelles rues qui seront construite après l'entrée en vigueur du règlement ne bénéficient pas de cette exception.										

¹ De façon complémentaire aux usages présents afin de desservir les travailleurs. Ne peut devenir l'usage dominant.

CLASSES D'USAGES	ART	GROUPES D'USAGES	P21	P30	P40						
HABITATION	4.3.1	Ha – Habitation unifamiliale isolée			•						
	4.3.2	Hb – Habitation unifamiliale jumelée			•						
	4.3.3	Hc – Habitation bifamiliale isolée			•						
	4.3.4	Hd – Habitation bifamiliale jumelée			•						
	4.3.5	He – Habitation trifamiliale isolée			•						
	4.3.6	Hf – Habitation unifamiliale en rangée			•						
	4.3.7	Hg – Habitation collective	•	•	•						
	4.3.8	Hh – Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	•		•						
	4.3.9	Hi – Habitation multifamiliale (plus de 8 logements)	•		•						
	4.3.10	Hj – Résidence de villégiature									
COMMERCES DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	4.4.1	Ca – Commerces et services locaux									
	4.4.2	Cb – Commerces et services régionaux									
	4.4.3	Cc – Commerces et services d'hébergement touristique									
	4.4.4	Cd – Commerces et services à contraintes			• ¹						
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	4.5.1	Pa – Services publics	•	•	•						
	4.5.2	Pb – Équipements d'utilité publique			•						
	4.5.3	Pc – Équipements publics en lien avec les matières résiduelles									
INDUSTRIE	4.6.1	Ia – Industrie artisanale									
	4.6.2	Ib – Industrie légère									
	4.6.3	Ic – Industrie lourde									
	4.6.4	Id – Industrie extractive									
RÉCRÉATION	4.7.1	Ra – Activité récréative intensive									
	4.7.2	Rb – Activité récréative extensive									
AGRICULTURE	4.8.1	Aa.1 – Agriculture avec élevage à faible charge odeur									
	4.8.2	Aa.2 – Agriculture avec élevage à forte charge odeur									
	4.8.3	Ab – Agriculture sans élevage									
	4.8.4	Ac – Acériculture									
	4.8.5	A – Agrotourisme									
FORÊT ET CONSERVATION	4.9.1	Fa – Exploitation forestière									
	4.9.2	Fb – Activités de chasse, de pêche et de piégeage									
	4.9.3	Fc – Conservation en milieu naturelle									
USAGES PARTICULIERS											
Usage spécifiquement autorisé (art. 3.3)		Écocentre ¹			•						
Usage spécifiquement exclu (art. 3.4)											
NORMES DE CONSTRUCTION (art. 3.5)											
Hauteur maximale (mètres)			14	10	14						
Coefficient d'emprise au sol (%)											
NORMES D'IMPLANTATION (art.3.6)											
Marge avant minimale (mètres)			8	8	8						
Marge arrière minimale (mètres)			5	12	12						
Marges latérales minimales (mètres)			2	8	8						
Somme des marges latérales (mètres)			6	16	16						
DENSITÉ RÉSIDENTIELLE (art.3.7)											
Densité moyenne nette (log/ha)											
NORMES SPÉCIALES (art 3.8)											
Plaine inondable (art. 3.8.1)											
Zone à risque (art. 3.8.1)											
Entreposage de type A											
Entreposage de type B											
Entreposage de type C											
Entreposage de type D											
Projet intégré d'habitation (art. 3.8.3)			•		•						
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (art. 3.8.4)											
Protection des aquifères et des puits d'alimentation en eau potable (art. 3.8.5)											
Connexion aux services d'aqueduc et d'égout (art. 3.8.6)			•	•	• ²						
NOTES (ART.3.9)											
¹ en conformité avec les dispositions de la section 16.6 (mesures de mitigation) du règlement de zonage											
² Tout projet de construction en bordure du boulevard 138 et du rang Saint-Elzéar bénéficie de l'exception de non raccordement aux services d'aqueduc et d'égout. Les nouvelles rues qui seront construite après l'entrée en vigueur du règlement ne bénéficient pas de cette exception.											

CLASSES D'USAGES	ART	GROUPES D'USAGES	V 17	V 74	V 84	V 85	V 86	V 87	
HABITATION	4.3.1	Ha – Habitation unifamiliale isolée	•	•	•	•	•	•	
	4.3.2	Hb – Habitation unifamiliale jumelée							
	4.3.3	Hc – Habitation bifamiliale isolée							
	4.3.4	Hd – Habitation bifamiliale jumelée							
	4.3.5	He – Habitation trifamiliale isolée							
	4.3.6	Hf – Habitation unifamiliale en rangée							
	4.3.7	Hg – Habitation collective							
	4.3.8	Hh – Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)							
	4.3.9	Hi – Habitation multifamiliale (plus de 8 logements)							
	4.3.10	Hj – Résidence de villégiature	•	•	•	•	•	•	
COMMERCES DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	4.4.1	Ca – Commerces et services locaux							
	4.4.2	Cb – Commerces et services régionaux							
	4.4.3	Cc – Commerces et services d'hébergement touristique							
	4.4.4	Cd – Commerces et services à contraintes							
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	4.5.1	Pa – Services publics							
	4.5.2	Pb – Équipements d'utilité publique							
	4.5.3	Pc – Équipements publics en lien avec les matières résiduelles							
INDUSTRIE	4.6.1	Ia – Industrie artisanale							
	4.6.2	Ib – Industrie légère							
	4.6.3	Ic – Industrie lourde							
	4.6.4	Id – Industrie extractive							
RÉCRÉATION	4.7.1	Ra – Activité récréative intensive							
	4.7.2	Rb – Activité récréative extensive							
AGRICULTURE	4.8.1	Aa.1 – Agriculture avec élevage à faible charge odeur							
	4.8.2	Aa.2 – Agriculture avec élevage à forte charge odeur							
	4.8.3	Ab – Agriculture sans élevage							
	4.8.4	Ac – Acériculture							
	4.8.5	A – Agrotourisme							
FORÊT ET CONSERVATION	4.9.1	Fa – Exploitation forestière							
	4.9.2	Fb – Activités de chasse, de pêche et de piégeage							
	4.9.3	Fc – Conservation en milieu naturel							
USAGES PARTICULIERS									
Usage spécifiquement autorisé (art. 3.3)		Résidence de tourisme	•						
Usage spécifiquement exclu (art. 3.4)									
NORMES DE CONSTRUCTION (art. 3.5)									
Hauteur maximale (mètres)			8	8	8	8	8	8	
Coefficient d'emprise au sol (%)									
NORMES D'IMPLANTATION (art.3.6)									
Marge avant minimale (mètres)			9	9	6	9	9	9	
Marge arrière minimale (mètres)			9	9	9	9	9	9	
Marges latérales minimales (mètres)			2	5	5	5	5	5	
Somme des marges latérales (mètres)			6	15	15	15	15	15	
DENSITÉ RÉSIDENTIELLE (art.3.7)									
Densité moyenne nette (log/ha)			2	2	2	2	2	2	
NORMES SPÉCIALES (art 3.8)									
Plaine inondable (art. 3.8.1)									
Zone à risque (art. 3.8.1)									
Entreposage de type A									
Entreposage de type B									
Entreposage de type C									
Entreposage de type D									
Projet intégré d'habitation (art. 3.8.3)									
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (art. 3.8.4)			•	•	•	•	•	•	
Protection des aquifères et des puits d'alimentation en eau potable (art. 3.8.5)									
Connexion aux services d'aqueduc et d'égout (art. 3.8.6)									
NOTES (ART.3.9)									

GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 497-2017 DE SAINT-TITE-DES-CAPS



CLASSES D'USAGES	ART	GROUPES D'USAGES	Va 47	Va 71	Va 73	Va 75	Va 88	Va 89	Va 90
HABITATION	4.3.1	Ha – Habitation unifamiliale isolée	•	•	•	•	•	•	•
	4.3.2	Hb – Habitation unifamiliale jumelée							
	4.3.3	Hc – Habitation bifamiliale isolée							
	4.3.4	Hd – Habitation bifamiliale jumelée							
	4.3.5	He – Habitation trifamiliale isolée							
	4.3.6	Hf – Habitation unifamiliale en rangée							
	4.3.7	Hg – Habitation collective							
	4.3.8	Hh – Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)							
	4.3.9	Hi – Habitation multifamiliale (plus de 8 logements)							
	4.3.10	Hj – Résidence de villégiature	•	•	•	•	•	•	•
COMMERCES DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	4.4.1	Ca – Commerces et services locaux							
	4.4.2	Cb – Commerces et services régionaux							
	4.4.3	Cc – Commerces et services d'hébergement touristique							
	4.4.4	Cd – Commerces et services à contraintes							
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	4.5.1	Pa – Services publics							
	4.5.2	Pb – Équipements d'utilité publique							
	4.5.3	Pc – -Équipements publics en lien avec les matières résiduelles							
INDUSTRIE	4.6.1	Ia – Industrie artisanale							
	4.6.2	Ib – Industrie légère							
	4.6.3	Ic – Industrie lourde							
	4.6.4	Id – Industrie extractive							
RÉCRÉATION	4.7.1	Ra – Activité récréative intensive							
	4.7.2	Rb – Activité récréative extensive							
AGRICULTURE	4.8.1	Aa.1 – Agriculture avec élevage à faible charge odeur							
	4.8.2	Aa.2 – Agriculture avec élevage à forte charge odeur							
	4.8.3	Ab – Agriculture sans élevage							
	4.8.4	Ac – Acériculture							
	4.8.5	A – Agrotourisme							
FORÊT ET CONSERVATION	4.9.1	Fa – Exploitation forestière							
	4.9.2	Fb – Activités de chasse, de pêche et de piégeage							
	4.9.3	Fc – Conservation en milieu naturel							
USAGES PARTICULIERS									
Usage spécifiquement autorisé (art. 3.3)		Résidence de tourisme		•			•	•	•
Usage spécifiquement exclu (art. 3.4)									
NORMES DE CONSTRUCTION (art. 3.5)									
Hauteur maximale (mètres)			8	8	8	8	8	8	8
Coefficient d'emprise au sol (%)									
NORMES D'IMPLANTATION (art.3.6)									
Marge avant minimale (mètres)			6	9	9	9	9	6	6
Marge arrière minimale (mètres)			9	9	9	9	9	6	6
Marges latérales minimales (mètres)			5	5	5	5	5	5	5
Somme des marges latérales (mètres)			15	15	15	15	15	10	10
DENSITÉ RÉSIDENTIELLE (art.3.7)									
Densité moyenne nette (log/ha)			2	2	2	2	2	2	2
NORMES SPÉCIALES (art 3.8)									
Plaine inondable (art. 3.8.1)									
Zone à risque (art. 3.8.1)									
Entreposage de type A									
Entreposage de type B									
Entreposage de type C									
Entreposage de type D									
Projet intégré d'habitation (art. 3.8.3)									
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (art. 3.8.4)			•	•	•	•	•	•	•
Protection des aquifères et des puits d'alimentation en eau potable (art. 3.8.5)									
Connexion aux services d'aqueduc et d'égout (art. 3.8.6)									
NOTES (ART.3.9)									